

Annexe 1 : Points de repère lors d'une inspection en mathématiques

Compte tenu de la diversité des pratiques pédagogiques très personnalisées et fortement liées au contexte et au niveau d'enseignement, les points de repère ci-dessous ne peuvent que jouer le rôle d'un cadre de discussion et d'échanges.

Lors d'une séance, tous les objectifs du travail en classe ne sont pas mis en œuvre de manière exhaustive. Toute pratique pédagogique est respectable du moment qu'elle permet aux élèves d'acquérir les apprentissages et savoirs explicités dans les instructions officielles.

Voici les principaux points observés lors d'une inspection.

1. La séance

Ce sont les effets escomptés et produits par l'action du professeur sur les apprentissages des élèves qui sont principalement observés pendant la visite en classe.

Attitude du professeur

- Prise en main de la classe
- Instauration d'un climat propice au travail
- Aptitude à motiver, à écouter, à faire dialoguer les élèves et à exploiter leurs interventions.

Les objectifs d'apprentissage mis en œuvre

- Développement de la réflexion, de l'esprit critique, de la prise d'initiative des élèves.
- Conformité par rapport aux programmes.
- Pertinence par rapport à la progression choisie.

Les stratégies pédagogiques

- Choix pertinent des activités et des exercices.
- Part de la séance consacrée à la réflexion et au raisonnement.
- Part de la séance consacrée au travail individuel, en groupe ou collectif.
- Utilisation pertinente des outils (rétroprojecteur ou vidéoprojecteur, logiciels...).
- Prise en compte de la diversité des élèves dans le travail proposé.
- Repérage, en cours de séance, des acquisitions et des difficultés des élèves.
- Implication des élèves dans l'évaluation de leur travail.

2. Travaux et productions du professeur, individuels ou élaborés en équipe.

- Contenu du cahier de textes (dans le cas d'un cahier de textes en ligne, plusieurs modalités sont envisageables : photocopie, code d'accès envoyé au préalable, livret de bord personnel du professeur ...).
- Progressions.
- Préparations de cours, textes des devoirs.
- Correction et annotation des copies.

3. Travaux et productions d'élèves en regard des objectifs d'apprentissage, d'évaluation, d'aide à l'orientation.

L'observation des cahiers d'élèves permet d'analyser la clarté, la justesse des énoncés transcrits et l'indication de leur statut, la nature des démonstrations. Elle rend également compte de leur tenue par l'élève et leur vérification par le professeur.

L'entretien après l'inspection est un moment privilégié qui permet au professeur d'expliquer et d'analyser sa pratique professionnelle. Au cours de cet entretien sera abordé l'investissement du professeur, au niveau de ses classes, de l'établissement, notamment son implication dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs.

Lorsque vous êtes inspectés, pour nous aider à avoir une vue aussi large que possible de votre travail, nous vous demandons de mettre à notre disposition, dès le début de l'inspection, outre le cahier de textes :

- La progression suivie.
- Les énoncés des devoirs.
- Au moins un cahier de cours et un cahier d'exercices complets.
- Toutes les copies de deux ou trois élèves.
- Tout autre document que vous jugez utile de nous présenter.